

GIVRAND, le 12 juin 2025

Dossier suivi par Ludovic PRIOU  
Tél. : 06.70.61.00.34  
Courriel : ludovic.priou@vie-jaunay.com

Réf. : smm-2025-30

**Le Président du Syndicat**

à

**Mesdames et Messieurs les délégués titulaires  
du COMITÉ SYNDICAL**

**Objet : Réunion du Comité Syndical**

**PJ :** - Projet de procès-verbal du Comité Syndical du 14/03/2025  
- Note explicative de synthèse

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **COMITÉ SYNDICAL** du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay qui aura lieu :

**le VENDREDI 20 JUIN 2024 à 9 h 30  
à la Salle « La Boulogne » de la Communauté de communes  
Vie et Boulogne au POIRE-SUR-VIE.**

---

**ORDRE DU JOUR :**

---

***Affaires présentant un intérêt commun***

1. Compte-rendu d'activités - Année 2024
2. Décision modificative n° 1 du budget 2025
3. Astreintes et modalités d'indemnisation
4. Modalités de versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

***Entretien et restauration des marais et des cours d'eau***

5. Conventions de mandat pour la fourniture de clôtures dans le cadre du plan de gestion des plantes aquatiques envahissantes

***SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay***

6. Partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée, pour le développement et la gestion des complexes bocagers
7. Appel à manifestation d'intérêt « Territoires BOCA'LAB »

***Questions diverses***

---

Pour conclure la réunion, la communauté de communes Vie et Boulogne présentera deux thématiques développées à l'échelle de son territoire :

- L'amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités pour l'eau et la biodiversité : point sur les campagnes d'analyse d'eau ;
- La promotion et le développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) : accompagnement des Charpentes FOURNIER.

.../...

Ces deux actions sont inscrites au Contrat Territorial Eau Vie-Jaunay 2022-2027 et suivies dans le cadre du Plan Climat Aire Energie Territorial Vie et Boulogne.

Je vous rappelle que **le Comité Syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance**, soit plus de la moitié.

Aussi, si vous ne pouvez pas assister au Comité Syndical, **il est important de vous faire représenter, par un délégué suppléant de votre structure.**

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Hervé BESSONNET